



GAZOLE PROFESSIONNEL

FORMULAIRE DE DEMANDE POUR L'ANNEE 20__

à remplir par le demandeur et à envoyer accompagné des pièces demandées en annexe à:

ASP - Service Transporteurs
2 Rue Lory Les Bas CS 21003
97497 Sainte-Clotilde Cedex

INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

N° d'identification :

NOM DE L'ENTREPRISE :

N° SIRET (obligatoire) :

ADRESSE :

Nom et prénom du représentant légal de l'entreprise :

Téléphone :/...../...../...../..... Télécopie :/...../...../...../.....

Mél :

Code d'activité de l'entreprise « NAF » délivré par l'INSEE :

Engagements du demandeur

J'ai l'honneur de demander à M. le Président du Conseil Régional le bénéfice du dispositif « gazole professionnel »
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à me soumettre à tout contrôle, sur place et/ou sur pièces, par toute personne mandatée par la collectivité régionale.

En cas de fausse déclaration, je déclare avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 441-6 du Code pénal.

Je m'engage à respecter le calendrier des modalités de versement et à transmettre les pièces justificatives correspondantes, conformément aux indications du tableau en annexe.

Je prends acte du fait que toute avance non justifiée par la transmission des pièces justificatives fera l'objet d'une demande de remboursement après une relance.

Fait à le / /

Nom, prénom et qualité du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise

Annexe 1 bis



LISTE DES PIECES A FOURNIR :

Vous faites une demande de remboursement pour la première fois :

| | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Extrait K-Bis ou Extrait d'inscription au Répertoire des Métiers de moins de 3 mois |
| <input type="checkbox"/> | Copie du SIRET de l'entreprise |
| <input type="checkbox"/> | Copie de l'autorisation d'exercer délivrée par la DEAL (transports de marchandises ou de voyageurs) |
| <input type="checkbox"/> | Copie de la licence de transport et/ou de la carte professionnelle (taxis) et/ou de l'agrément ARS (ambulances) ou de l'agrément auto-école |
| <input type="checkbox"/> | Copie des cartes grises des véhicules |
| <input type="checkbox"/> | Copie des contrats de location ou de crédit-bail pour chacun des véhicules |
| <input type="checkbox"/> | RIB au nom de l'entreprise |
| <input type="checkbox"/> | Pour les entreprises titulaires de marchés publics : attestation sur l'honneur relative à la liste des véhicules donnant droit au remboursement (i.e. les véhicules qui ne sont pas utilisés pour les prestations des marchés publics) et l'(les) immatriculation(s) correspondante(s) |
| <input type="checkbox"/> | Pour chacun des véhicules donnant droit au remboursement : kilométrage au compteur au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la demande est déposée (le cas échéant, kilométrage parcouru par le véhicule) |
| <input type="checkbox"/> | Copie des factures acquittées d'achat de carburant pour le premier trimestre de l'année au titre de laquelle la demande est déposée, indiquant le véhicule et son kilométrage |
| <input type="checkbox"/> | Dans le cadre d'une facturation globale : copie des bons de livraison d'approvisionnement indiquant le véhicule (n° d'immatriculation) |
| <input type="checkbox"/> | Tableau détaillant les consommations de carburant par véhicule (en annexe 2) |

Vous faites une demande de remboursement pour la première fois ou vous avez déjà fait une demande de remboursement :

| Type de véhicule | À cocher | N° d'agrément ou de licence ou d'autorisation Fournir liste en annexe, le cas échéant | Nombre prévisionnel de véhicules pour lequel vous demandez une avance |
|----------------------------------|--------------------------|--|---|
| Transport public de voyageurs | <input type="checkbox"/> | | |
| Transport public de marchandises | <input type="checkbox"/> | | |
| Taxi | <input type="checkbox"/> | | |
| Ambulance | <input type="checkbox"/> | | |
| Auto-école | <input type="checkbox"/> | | |

Annexe 3 : Modalités de versement et pièces à fournir

Vous faites une demande de remboursement pour la première fois

| Versement | Période de versement | Période à justifier | Date limite de transmission des pièces à fournir | Pièces à fournir |
|---|--|---|---|--|
| Paiement du T1 année N et Avance du T2 année N | Dans les 2 mois suivant la réception des pièces justificatives | 1 ^{er} trimestre de l'année N | Au plus tard le 30/06/N | Formulaire de demande annuelle Justificatifs : Copie des factures acquittées d'achat de carburant indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Si facturation globale : copie des bons de livraison d'approvisionnement indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Tableau détaillant les consommations de carburant (en annexe 2) |
| Avance du T3 année N | Au plus tard le 31/08/N | - | - | - |
| Avance du T4 année N + Régularisation de l'Avance du T2 année N | Au plus tard le 31/10/N | 2 ^{ème} trimestre de l'année N | Au plus tard le 30/09/N | Justificatifs : Copie des factures acquittées d'achat de carburant indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Si facturation globale : copie des bons de livraison d'approvisionnement indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Tableau détaillant les consommations de carburant (en annexe 2) |

Les régularisations de l'Acompte 3 et 4 se feront selon les modalités indiquées dans le tableau ci-après

Annexe 3 bis : Modalités de versement et pièces à fournir

Vous avez déjà fait une demande de remboursement

| Modalités de versement | Date limite de transmission des pièces à fournir | Période de versement | Période à justifier | Pièces à fournir |
|---|--|--|---|---|
| Avance du T1 année N | Au plus tard le 31/03/N | Dans les 2 mois suivant la réception des pièces justificatives | - | Formulaire de demande annuelle |
| Avance du T2 année N | - | Au plus tard le 31/05/N | - | - |
| Avance du T3 année N + Régularisation de l'Avance du T1 année N | Au plus tard le 30/06/N | Au plus tard le 31/08/N | 1 ^{er} trimestre de l'année N | Justificatifs : Copie des factures acquittées d'achat de carburant indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Si facturation globale : copie des bons de livraison d'approvisionnement indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Tableau détaillant les consommations de carburant(en annexe 2) |
| Avance du T4 année N + Régularisation de l'Avance du T2 année N | Au plus tard le 30/09/N | Au plus tard le 31/10/N | 2 ^{ème} trimestre de l'année N | Justificatifs : Copie des factures acquittées d'achat de carburant indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Si facturation globale : copie des bons de livraison d'approvisionnement indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Tableau détaillant les consommations de carburant(en annexe 2) |
| Régularisation de l'Avance du T3 année N | Au plus tard le 31/12/N | Au plus tard le 31/03/N+1 | 3 ^{ème} trimestre de l'année N | Justificatifs : Copie des factures acquittées d'achat de carburant indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Si facturation globale : copie des bons de livraison d'approvisionnement indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Tableau détaillant les consommations de carburant(en annexe 2) |
| Régularisation de l'Avance du T4 année N | Au plus tard le 31/03/N+1 | Au plus tard le 31/05/N+1 | 4 ^{ème} trimestre de l'année N | Justificatifs : Copie des factures acquittées d'achat de carburant indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Si facturation globale : copie des bons de livraison d'approvisionnement indiquant l'immatriculation du ou des véhicules Tableau détaillant les consommations de carburant(en annexe 2) |

Important : toute avance non justifiée par la transmission des pièces justificatives fera l'objet d'une demande de remboursement après une relance.

Annexe 4 : Modalités de calcul de l'avance ou de la régularisation pour l'année N

Vous faites une demande de remboursement pour la première fois :

Le paiement du 1^{er} trimestre de l'année N sera basé sur les justificatifs de dépenses que vous aurez transmis.

Les avances des 2^e, 3^e et 4^e trimestres de l'année N seront calculées sur la base des consommations réelles du 1^{er} trimestre de l'année N de la façon suivante :

Nombre de litres consommés par véhicule au 1^{er} trimestre de l'année N
x tarif de remboursement de l'année N
x nombre prévisionnel de véhicules mentionné sur la déclaration annuelle
x 80%

La régularisation des avances s'effectuera sur la base des justificatifs transmis.

Vous avez déjà fait une demande de remboursement :

Les avances des 1^{er} et 2^e trimestres de l'année N sont calculées sur la base des consommations subventionnées du 1^{er} semestre de l'année N-1 ou N-2, de la façon suivante :

(Nombre de litres subventionnés au 1^{er} semestre de l'année N-1 ou N-2) / 2 / nombre de véhicules
x tarif de remboursement de l'année N
x nombre prévisionnel de véhicules mentionné sur la déclaration annuelle
x 80%

Les avances des 3^e et 4^e trimestres de l'année N sont calculées sur la base des consommations subventionnées du 2^e semestre de l'année N-1 ou N-2, de la façon suivante :

(Nombre de litres subventionnés au 2^e semestre N-1 ou N-2) / 2 / nombre de véhicules
x tarif de remboursement de l'année N
x nombre prévisionnel de véhicules mentionné sur la déclaration annuelle
x 80%

La régularisation des avances s'effectuera sur la base des justificatifs transmis.